

## Chapitre III : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA WALLONIE EN VUE DE L'ACTUALISATION DU SDER (THEME 1)

### 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Afin de promouvoir un développement territorial dynamique et équilibré, la Déclaration de Politique régionale (DPR) 2009-2014 prévoit la révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), document d'orientation qui préside aux grandes décisions d'aménagement, adopté par le Gouvernement wallon en mai 1999.

Dans cette optique, la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a été chargée, dans le cadre de la subvention 2010-2011, d'**actualiser le diagnostic territorial de la Wallonie**, en lien avec :

- **six défis**, retenus par la Gouvernement comme prioritaires pour la Wallonie et justifiant une révision du SDER : la démographie, le climat, l'énergie, la compétitivité, la cohésion sociale et la mobilité ;
- **seize thématiques sectorielles**, issues d'un rapprochement entre la DPR et la partie « diagnostic » du SDER 99 : l'habitat et les services ; le commerce ; les activités économiques et industrielles, l'agriculture, la sylviculture ; le tourisme ; le patrimoine bâti ; la biodiversité ; le transport des personnes et des marchandises ; les technologies de l'information et des communications ; la production, le stockage et les transport de l'énergie ; l'exploitation du sous-sol ; l'eau ; les déchets ; les contraintes physiques et les risques et la thématique spatiale « le paysage » ;
- **quatre approches spatiales** : politique de la ville ; actualisation de la hiérarchie urbaine et aires d'influence des pôles d'emploi et des pôles urbains (bassins de vie et d'emploi) ; espace rural, relations ville-campagne et évolution de l'urbanisation.

Dans un premier temps, l'objet de la recherche confiée à la CPDT était de donner une définition précise de ce que recouvrent les six défis et d'examiner en quoi ils touchent la Wallonie en fonction de ses spécificités. Ces six défis constituent de nouveaux éléments dont le SDER doit identifier les enjeux en termes de développement territorial. Concrètement, il s'agit d'appréhender, dans le cadre d'une approche transversale, la manière dont ces défis modifient les volets diagnostic, objectifs et mesures du SDER. La réponse à ces défis constitue en quelque sorte le fil rouge de l'actualisation du SDER.

Après un bilan de la situation existante, les thématiques sectorielles devaient, quant à elles, être croisées avec les défis afin d'en dégager leurs impacts. Après identification des tendances évolutives et besoins sectoriels aux horizons 2020 et 2040 en cas d'évolution tendancielle (c'est-à-dire « au fil de l'eau »), des enjeux territoriaux devaient être identifiés pour chaque secteur.

Pour les approches spatiales, il s'agissait d'évaluer les grands éléments de la structure spatiale dans le SDER 99 et de dégager les tendances d'évolution pour chaque type d'espace puis, de mettre en évidence des espaces où existent des contradictions potentielles ou au contraire se dégagent des convergences entre les tendances d'évolution identifiées par les thématiques sectorielles et les dynamiques identifiées pour chaque type d'espace.

Afin d'alimenter les recherches, des documents stratégiques sectoriels et de planification territoriale devaient être analysés : des documents de planification stratégique et de prospective au sein des sous-régions wallonnes ; des documents stratégiques et d'orientation (études ou plans) d'échelle régionale ; des plans stratégiques des régions frontalières ; de l'Agenda territorial de l'Union européenne et d'autres plans stratégiques européens.

Les analyses menées par la CPDT avaient également pour but d'alimenter le travail d'élaboration de scénarios prospectifs (cette dernière partie étant réalisée par l'Institut Destrée, avec la collaboration des universités).

## **2. APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Le travail s'est organisé selon trois approches, trois séquences, menées de front et articulées : les six défis, les seize thématiques sectorielles et les quatre approches spatiales. A ceci s'est ajouté les nécessaires expertises en appui pour étudier les documents stratégiques sectoriels et de planification territoriale aux échelles sous-régionale, régionale, frontalière et européenne. In fine, ces travaux ont permis de dégager des enjeux territoriaux et d'élaborer des scénarios prospectifs.

### **2.1. ARTICULATION ENTRE LES TROIS APPROCHES : DEFIS, THEMATIQUES SECTORIELLES ET APPROCHES SPATIALES**

L'établissement d'un diagnostic territorial actualisé de la Wallonie a nécessité d'articuler au mieux les défis, les thématiques sectorielles et les approches spatiales. Afin de garantir une approche transversale et cohérente, les échanges informels entre les chercheurs ont été encouragés. Des comités d'accompagnement thématiques regroupant plusieurs lignes de recherche ont été mis en place. De plus, les notes des chercheurs ont été envoyées pour relecture et correction à des experts. Enfin, des séminaires d'échange et de mise en commun ont été organisés sous la forme d'exposés, d'ateliers et de séance de restitution et de discussion commune à l'ensemble des participants (voir pour ce dernier point, chapitre 1 point 2 : diffusion des résultats).

### **2.2. LES DEFIS**

Les différences de nature et de statut de ces six défis sont patentes : l'aménagement du territoire en tant que tel n'a pas de prise sur la démographie alors que la mobilité constitue, depuis ses origines, un de ses champs d'action prioritaires ; le défi climatique est encadré par les engagements internationaux de la Belgique et, indirectement, de la Wallonie, ce qui n'est pas le cas de la cohésion sociale, par rapport à laquelle les divergences entre les 27 Etats-Membres de l'Union européenne sont notoires. Trois grands traits communs peuvent toutefois être mis en évidence :

- les défis sont pour partie exogènes au territoire wallon ;
- les défis sont de nature « politique », ils figurent dans la Déclaration de Politique Régionale 2009-2014 (DPR) et ont ensuite été complétés par le Gouvernement wallon ;
- les défis ne sont pas explicitement traités dans le SDER 99. Certains défis, comme le défi de la mobilité, étaient déjà abordés, mais le Gouvernement a considéré qu'ils se posaient de manière nouvelle, en fonction de l'ampleur qu'ont pris ces questions et de leur caractère transversal par rapport aux approches sectorielles et spatiales. Par contre, les défis environnementaux et patrimoniaux n'ont pas été repris comme tels par le Gouvernement qui a estimé qu'ils étaient déjà bien traités dans le SDER 99 et qu'ils pouvaient, aujourd'hui, être considérés comme des thématiques sectorielles.

Au-delà de ces points communs qui fondent l'analyse des six défis, leur définition et leur analyse s'est fait sur base de l'hypothèse que les cadres social et politique actuels de la Wallonie restent inchangés. Ceci signifie qu'un certain nombre de paramètres majeurs, en termes de perspectives d'évolution, ont délibérément été laissés en dehors du périmètre d'étude. C'est le cas en particulier de la répartition des compétences entre le Fédéral et les Régions et Communautés ou, plus encore, d'éventuels bouleversements en matière de sécurité sociale, susceptibles bien entendu d'influencer profondément les objectifs de cohésion. Ainsi, la sécurité sociale est supposée maintenue à son niveau actuel dans les années à venir.

L'accent a été mis sur la manière dont les défis se traduisent spécifiquement sur le territoire wallon, en identifiant les tendances d'évolution observées et les hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040. Les pressions face auxquelles l'aménagement du territoire doit apporter des réponses sont identifiées. Les enjeux territoriaux et leviers d'action principaux pour y répondre sont également relevés.

Dans la **note de recherche** ci-annexée (NDR 20), l'analyse et la formulation des défis ont été structurées autour d'une **grille commune**.

1. Définition et enjeux territoriaux pour la Wallonie : cette section reprend une courte définition du défi concerné et explique en quoi ce défi se traduit spécifiquement sur le territoire wallon.
2. Orientations et leviers d'action : cette section aborde, d'une part, la manière dont le SDER 99 a traité le défi et, d'autre part, les politiques qui pourraient être menées en Wallonie pour y faire face. L'attention porte sur les leviers d'action qui peuvent être mobilisés dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.
3. Tendances d'évolution et indicateurs pertinents : cette section met en évidence les indicateurs de suivi qui peuvent être mis en place afin de territorialiser les pressions considérées dans le cadre de chacun des défis ; les indicateurs de réponse étant plutôt développés dans le cadre des thématiques sectorielles et spatiales.
4. Croisements avec les thématiques : cette section met en évidence les enjeux qui émergent quand on croise les défis avec les thématiques sectorielles et spatiales. Quand c'est pertinent, elle évoquera aussi des pistes de réponses qui peuvent être intégrées dans la mise en œuvre de la politique.
5. Bibliographie succincte : afin de ne pas noyer le lecteur dans un document par trop indigeste, une bibliographie concise est fournie.

Les défis ne sont pas hiérarchisés, mais traités individuellement et sur un pied d'égalité. Des conflits peuvent apparaître entre les réponses proposées à chacun de ces défis. De manière générale, ils devront faire l'objet d'un arbitrage. L'analyse des thématiques sectorielles et les approches spatiales met en exergue les décisions qui pourraient être prises dans la suite du SDER.

## 2.3. LES SECTEURS

Basée sur 16 secteurs, la partie « thématiques sectorielles » a légèrement évolué au cours du processus d'écriture. Il s'est ainsi avéré utile de scinder le secteur « Agriculture et sylviculture » en deux secteurs distincts et, par contre, de regrouper en un seul secteur les thématiques « Transports des personnes » et « Transport des marchandises », en raison du partage des mêmes infrastructures routières et ferroviaires.

Tous les secteurs sont traités dans la publication synthétique « Le diagnostic territorial de la Wallonie ». Des rapports de recherche plus complets ont été produits pour chaque secteur excepté la thématique « Contraintes physiques et risques ». Pour cette dernière, vu son traitement sommaire dans le SDER 99, il a été décidé d'élargir les domaines couverts. Une proposition d'une trentaine de domaines a été faite par les Universités et 16 catégories de risques et nuisances ont été retenus : les inondations, les accidents technologiques majeurs (Seveso), le nucléaire, les mines et carrières, le karst, les glissements de terrains, les secousses sismiques, les éboulements de parois rocheuses, la pollution de l'air, les sites pollués (sol), la pollution de l'eau, les nuisances sonores, la pollution lumineuse, les antennes GSM, les lignes à haute tension et les canalisations souterraines (pipe-lines). Vu l'ampleur de cette thématique, l'effort a uniquement porté sur la publication « Le diagnostic territorial de la Wallonie ».

Telle que présentée dans les **rapports de recherche**, l'analyse des secteurs a été structurée autour d'un **canevas commun**.

1. Définition du champ de la thématique : courte définition du secteur concerné, ce qu'il recouvre, ses limites, comment son étude a été structurée, etc.
2. La thématique dans le SDER 99 : traitement de la thématique dans le SDER 99 (cadre/enjeux/pistes d'action), quel était le constat posé dans le SDER 99 et quelles étaient les orientations qui y étaient proposées ?
3. La thématique actuellement : premier état des savoirs avec revue de la littérature existante (études, documents stratégiques, ...), résumé de la législation actuelle et à venir si pertinent, évolution perceptible depuis les constats du SDER 99 et bilan de ce qui a été mis en œuvre et des effets.
4. La thématique face aux défis et aux autres thématiques sectorielles : croisements au cas par cas avec chaque défi et chaque secteur afin d'identifier le ou les défis les plus pertinents par rapport à la thématique, comment ils peuvent agir et à quel niveau spatial, et d'identifier les liens possibles entre la thématique étudiée et les autres thématiques sectorielles (liens, concurrences, synergies, ...).
5. Développement d'indicateurs : dans la mesure du possible, cette section propose au moins 3 indicateurs de suivi, le plus généralement spatialisables. Les données choisies pour les construire devraient normalement continuer à être enregistrées au cours des prochaines années. L'analyse des indicateurs porte sur l'évolution passée et sur l'évolution attendue aux horizons 2020 et 2040 dans le cas d'un scénario « au fil de l'eau » (c.à.d. si les tendances restent les mêmes à politique inchangée). L'influence des défis sur les évolutions possibles est discutée.
6. Principales tendances d'évolution, besoins sectoriels et enjeux territoriaux : synthèse des tendances d'évolution dégagées par les indicateurs et identification des besoins du secteur aux horizons 2020 et 2040 afin de dégager les principaux enjeux territoriaux en lien avec les défis auquel le secteur devra répondre.
7. Analyse AFOM : en guise de synthèse, liste des principaux atouts et faiblesses de la thématique et des principales opportunités à saisir et menaces à éviter/limiter face aux défis.
8. Bibliographie
9. Annexes : documents sources, détails de certains résultats, etc.

**Pour la synthèse du diagnostic** (publication : « Diagnostic territorial de la Wallonie »), cette étude détaillée de chaque secteur a été **résumée en 5 points** : 1) introduction (champ couvert par la thématique), 2) état des lieux, 3) besoins et perspectives aux horizons 2020 et 2040, 4) enjeux territoriaux majeurs et 5) bibliographie de référence.

Des CA regroupant les différentes thématiques en 3 sous-groupes ont été programmés à 3 dates :

- 24 mars 2011 : note de cadrage, points 1 à 4 ;
- 20 juin : note de cadrage, points 1 à 5 et point 7 ;
- 9 septembre : synthèse du diagnostic. Cette réunion a été annulée mais les membres des CA ont fait part de leurs demandes de correction par écrit, les notes corrigées ont ensuite été renvoyées le 24 septembre et de nouvelles demandes de correction ont été émises et ensuite incorporées par les chercheurs.

## 2.4. LES APPROCHES SPATIALES

Initialement basée sur quatre approches distinctes (politique de la ville ; actualisation de la hiérarchie urbaine et bassins de vie et d'emploi ; espace rural, relations ville-campagne et évolution de l'urbanisation – voir annexes), la partie des approches spatiales a évolué vers une structure légèrement différente pour la synthèse du diagnostic.

Dans celle-ci, une première partie, non prévue à l'origine, replace la Wallonie dans son contexte européen et transfrontalier et analyse l'évolution du contexte sous-régional. Cette partie a été réalisée à partir de l'analyse de documents stratégiques.

La seconde partie étudie les principales modifications de ces dernières années en termes d'occupation du sol et aborde donc l'évolution de la structure spatiale.

La troisième partie porte sur la structure fonctionnelle du territoire wallon en abordant la question de la hiérarchie urbaine et des aires d'influence.

Enfin, la dernière partie, issue de la fusion des thématiques « politique de la ville » et « espace rural, relations ville-campagne », traite des relations et des spécificités villes-campagnes.

Ces différentes parties, résultant de recherches propres mais également du travail réalisé par les approches défis et les secteurs, permettent de mettre en évidence l'évolution du contexte spatial qui caractérise la Wallonie et d'en dégager les principales tendances.

## 2.5. LES EXPERTISES EN APPUI

De manière à alimenter le diagnostic et à assurer une articulation cohérente du SDER en cours d'actualisation avec les documents stratégiques sectoriels et de planification territoriale intérieurs et extérieurs à la Wallonie, ces derniers devaient être étudiés. Ces travaux ont **contribué à alimenter l'approche spatiale dans la synthèse du diagnostic** (publication : « Diagnostic territorial de la Wallonie »).

### 2.5.1. Documents stratégiques sous-régionaux

La présente expertise a pour objectif de présenter une note sur les éléments pertinents issus des exercices de planification stratégique et/ou de prospective réalisés au sein des sous-régions wallonnes. Ce travail s'inscrit dans la poursuite des réflexions entamées lors de la subvention précédente sur les stratégies d'agglomération.

La réflexion sur les projets d'agglomération s'est donc poursuivie en privilégiant les dynamiques supracommunales qui ont avant tout pour objectif d'élaborer une stratégie de développement territorial plutôt qu'une visée sectorielle, en vue d'alimenter le diagnostic du SDER. En effet, selon le SDER de 1999 (voir fiche thématique 03 sur la coopération entre communes), les aires de coopération supracommunale à encourager sont celles qui ont pour objectif de renforcer la structure spatiale de la Wallonie. Par conséquent, les coopérations supracommunales constituées essentiellement pour gérer en commun différents services (les intercommunales de services et de développement économique, les zones de police et de secours) ne sont pas retenues dans l'expertise de cette année car elles ne développent pas un projet territorial global. N'ont pas non plus été pris en compte, les outils wallons réalisés à une échelle supracommunale qui ont pour objectif principal de gérer un secteur particulier, que ce soit la mobilité via les plans intercommunaux de mobilité (PICM), ou les cours d'eau via les contrats de rivière qui interviennent à l'échelle d'un bassin versant. Ces types d'actions ont des implications sectorielles marquées où la transversalité est moins présente. Enfin, il n'a pas été repris également les associations de type « groupe d'intérêt » comme le Grand Liège ou le Partenariat stratégique de Charleroi qui tiennent plus du think tank que de projets territoriaux spatialisés et structurés à l'échelle de l'agglomération.

Dans un premier temps, un relevé des différentes dynamiques supracommunales wallonnes qui répondent à l'objectif précisé ci-avant a été réalisé et l'évolution de ces dynamiques depuis 1999, année du SDER a été analysée. Plus particulièrement, l'analyse de la situation actuelle met en évidence, en lien avec le SDER :

- les nouvelles polarités en présence ;
- l'approche stratégique menée dans le cadre de chaque projet et l'intégration des défis tels que repris dans le programme de travail (compétitivité, énergie, climat, mobilité, démographie et cohésion sociale) ;
- les nouveaux équilibres territoriaux à l'échelle régionale générés par ces projets de territoire (lien avec les bassins de vie, état de couverture du territoire wallon,...) ;
- les éléments nécessaires pour faire aboutir une démarche supra-communale de pays ou d'agglomération ;
- un premier bilan qualitatif des plus-values induites par ces stratégies de positionnement comme outils de reconversion et d'attractivité de nouvelles aires territoriales.

Par ailleurs, pour approfondir le cas wallon, la comparaison internationale reste une référence utile. Ce travail fait appel aux apports de la plate-forme internationale des agglomérations.

### **2.5.2. Documents stratégiques régionaux**

D'après la DPR, les plans et schémas régionaux suivants devraient voir le jour au cours de la présente législature (liste limitée aux plans qui pourraient avoir un caractère spatial) :

- schéma régional de développement commercial ;
- schéma directeur de l'exploitation des ressources en eau ;
- décret-cadre d'orientation agricole ;
- plan de mobilité touristique ;
- plan régional transversal biodiversité ;
- plan régional de mobilité, plan intégré transport et logistique, plan de développement de la desserte ferroviaire, plan régional vélo ;
- cadre de référence pour l'implantation des éoliennes.

Des investigations menées auprès des correspondants des administrations, sur internet et dans la presse ont fait apparaître l'existence de deux plans ou schémas stratégiques ayant atteint un stade de réalisation suffisant pour être pris en compte dans le diagnostic du SDER:

- le plan Wallonie cyclable adopté par le Gouvernement wallon le 1<sup>er</sup> décembre 2010, qui donne un cadre aux actions locales en faveur du vélo mais n'a pas réellement d'implications sur la structure spatiale régionale ;
- le tout nouveau cadre de référence pour l'implantation des éoliennes, adopté le 25 août 2011.

Pour ce qui concerne les documents d'orientation adoptés avant la présente législature, on s'est référé au rapport de la « Veille pour l'actualisation du SDER » établi par la CPDT en 2008.

### 2.5.3. Stratégies des régions frontalières

Les intentions formulées dans les documents de planification stratégique adoptés ou en cours d'élaboration dans les territoires voisins ont été examinées au regard des conséquences qu'elles ont déjà ou pourraient avoir à terme sur le territoire wallon.

Le travail s'est axé sur 6 points :

1. La contribution de l'expertise en appui sur les stratégies des régions frontalières de la Wallonie au diagnostic territorial du SDER : Approches spatiales – La Wallonie : contexte européen, transfrontalier et sous-régional (annexe 1) ;
2. L'analyse du projet de Plan urbain des déplacements de Lille Métropole Communauté urbaine, adopté le 2 avril 2010 (annexe 2) ;
3. Une note de synthèse du dernier rapport relatif au projet Metroborder traitant des régions métropolitaines polycentriques transfrontalières (annexe 3) ;
4. L'actualisation des données relatives à l'importance des déplacements (entrants et sortants) domicile-travail vis-à-vis des régions frontalières de la Wallonie. Ces chiffres montrant une forte croissance de ces flux depuis 1999, année de l'adoption du SDER, ont été présentés lors d'une communication orale ayant pour titre : « Dépendance à la voiture et déplacements domicile-travail transfrontaliers depuis et vers la Wallonie ». Cet exposé a été réalisé le 15 février 2011 lors d'un *workshop* tenu à Liège et organisé par l'Université de la Grande Région. Le support de cette présentation orale est transmis ci-joint (annexe 4). Cet exposé met clairement en avant la forte croissance de ces flux transrégionaux et transfrontaliers. Les 211.227 travailleurs résidant en Wallonie et travaillant en dehors de ce territoire (Tableau 1) représentent 16,22 % de la population active occupée wallonne. Dans le sens des entrées, les 72.101 travailleurs résidant à l'extérieur du territoire wallon mais y travaillant (Tableau 2) représentent 6,04 % de l'emploi présent en Wallonie. Il met aussi en avant la forte dépendance à la voiture caractérisant ces flux (très faible utilisation des transports en commun suite à la forte dispersion des lieux d'origine et de destination ainsi qu'à une offre déficiente en transport collectif et distances de plus en plus longues suite notamment au phénomène de métropolisation). Il décrit ensuite les intentions en matière d'aménagement du territoire et en matière de transports en commun notamment transfrontaliers au sein des plans stratégiques de trois territoires voisins (Bruxelles, Lille et le Grand-Duché). Il conclut en insistant sur la nécessité d'une stratégie à long terme transfrontalière en matière de transport ferroviaire et de lignes structurantes de bus rapides articulée à une stratégie de développement des pôles d'emploi et des noyaux d'habitat basée de part et d'autre sur le concept des courtes distances (densité + mixité + coordination entre urbanisation et nœuds des TC) ;
5. La comparaison de deux plans relatifs à la mobilité adoptés dans le courant de l'année 2010 en Région de Bruxelles-Capitale (septembre) et au niveau de la Communauté urbaine de Lille-Métropole (avril) (annexe 5) ;

6. L'analyse de la version définitive de la seconde actualisation du RSV adoptée le 17 décembre 2010 par le Gouvernement flamand. Le texte du projet de cette seconde actualisation avait été étudié dans le cadre de la présente veille durant la subvention 2009 2010 ; la note en question a dès lors été mise à jour en fonction du document définitif adopté par la Région flamande en décembre 2010 (annexe 6).

#### **2.5.4. Plans stratégiques européens**

Pour comprendre la dimension Européenne, certains documents cadres européens et études menées à cette échelle nécessitent une analyse spécifique (Agenda territorial de l'Union européenne, Charte de Leipzig, programme Interreg IVB, les programmes ESPON 2006 & 2013, le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, les schémas de structure Benelux, etc.)

L'analyse s'est déroulée en trois étapes :

1. identification dans les documents à analyser de stratégies qui pourraient conduire à un renforcement de la structure spatiale de la Wallonie ;
2. analyse dans les documents de stratégies qui pourraient appuyer les réflexions thématiques et les mettre en cohérence ;
3. extraction des enjeux et défis au travers des documents stratégiques ayant une incidence sur les analyses thématiques et spatiales.

L'analyse s'est concentrée sur les programmes ESPON 2000-2006 (déjà traité précédemment par la CPDT), et surtout 2007-2013, car ils sont à la fois des éléments sources de certains des documents précités (Agenda territorial et révision en cours), et leurs thématiques et hypothèses de base s'inscrivent dans les logiques et actualisent les éléments clés d'autres documents fondamentaux en matière de développement territorial (SDEC, Benelux, stratégie EU 2020, Livre vert sur la cohésion territoriale, Charte de Leipzig, programme INTERREG IV).

## **2.6. LES ENJEUX**

Une première ébauche de synthèse des enjeux a été réalisée. Ces enjeux principaux sont issus d'une lecture transversale du diagnostic et des enjeux identifiés lors du troisième séminaire transversal (29 juin 2011, voir chapitre 1 point 2 : diffusion des résultats). Basés sur l'analyse des défis, des secteurs et des espaces, les principaux enjeux pour le territoire wallon ont été identifiés à quatre échelles : suprarégionale, régionale, supra-communale et locale. Le document produit ne fait pas partie de ce rapport final mais sera directement transmis à l'auteur de projet pour le nouveau SDER.

## **2.7. LES SCENARIOS**

Les scénarios ont été élaborés par l'Institut Destrée (ils ne font pas partie de ce rapport final). Les chercheurs de la CPDT ont activement contribué à ce travail en :

- fournissant la matière de base : rapports de recherche sur les défis, les thématiques sectorielles et les approches spatiales ;
- participant à quatre séminaires thématiques d'une demi-journée (enjeux résidentiels, systèmes productifs, mobilité, environnement et patrimoine) organisés par l'Institut Destrée et ayant pour but de faire une première ébauche des scénarios (22, 24, 25 et 26 août) ;

- participant à des réunions de travail d'une demi-journée à l'institut Destrée pour élaborer les micro-scénarios (5 et 7 septembre) et les macro-scénarios (9 septembre);
- commentant les textes sur les scénarios fournis par l'Institut Destrée.

### **3. PRINCIPAUX RESULTATS**

#### **3.1. PUBLICATION SYNTHETIQUE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX**

La totalité des travaux de la CPDT sera publiée sous une forme synthétique. Le titre de l'ouvrage qui comprend 287 pages est « Diagnostic territorial de la Wallonie ». Il est actuellement sous presse. Après une brève introduction de contexte, il est divisé en 3 parties : les défis, les secteurs et les approches spatiales.

Les défis : introduction, le défi démographique, le défi climatique, le défi énergétique, le défi de la compétitivité, le défi de la cohésion sociale, le défi de la mobilité.

Les secteurs : l'habitat et les services, le commerce, les activités économiques et industrielles, le tourisme, l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation du sous-sol, le transport des personnes et des marchandises, la production, le stockage et le transport de l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, les déchets, l'eau, les contraintes physiques et les risques, le patrimoine bâti, la biodiversité, le paysage.

Les approches spatiales : la Wallonie : contexte européen, transfrontalier et sous-régional, l'occupation du sol en Wallonie, structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence, relations et spécificités villes-campagnes.

#### **3.2. NOTES DE RECHERCHE**

Actuellement deux notes de recherche ont été publiées sur le site internet de la CPDT. D'autres, dont le contenu sera extrait des rapports de recherche, ne tarderont pas à suivre.

Notes de recherche secteur :

NDR 19 : "Biodiversité et territoire, quels indicateurs pour la Wallonie ?"

Après le détail de la méthodologie adoptée, les 4 indicateurs retenus pour caractériser et spatialiser la biodiversité en Wallonie sont présentés : aires protégées, naturalité des forêts, pratiques agricoles favorables à la biodiversité et fragmentation des habitats naturels. Pour chacun le champ d'application, la disponibilité et la validité des données sont précisés. L'indicateur est représenté à l'aide d'une cartographie à l'échelle de la Wallonie. Sur cette base un état des lieux ainsi que les tendances d'évolution observées sont présentés. Pour chaque indicateur, l'impact des défis auxquels la Wallonie doit faire face est explicité.

Notes de recherche défis :

NDR 20 : "Les nouveaux défis du développement territorial en Wallonie"

Cf. point 2.1 pour la structure du contenu.

#### **3.3. RAPPORTS DE RECHERCHE**

##### **3.3.1. Les thématiques sectorielles**

Quinze rapports de recherche thématiques rédigés selon un canevas commun décrit au point 2.2 (total de 847 pages) ont été produits.

### 3.3.2. Les approches spatiales

Quatre rapports de recherche : « Occupation du sol en Wallonie », « Structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence », « Villes et Politique de la ville » et « Espace rural - Ruralité – Relations villes – campagnes » (total de 236 pages) ont été écrits.

### 3.3.3. Les expertises en appui

Quatre rapports de recherche (total de 349 pages) dont le contenu est sommairement détaillé ici ont été produits.

#### a) Documents stratégiques sous-régionaux

Les dynamiques supracommunales à retenir pour l'actualisation du SDER sont celles qui permettent d'élaborer un projet territorial. Celui-ci s'apparente à la définition du projet de pays reprise dans le SDER, à savoir, « un partenariat qui réunit les élus, les socio-professionnels, le monde associatif et les administrations. Ces partenaires définissent ensemble un *projet commun de développement* qui doit être à la fois économique, social et d'organisation de services à la population » (SDER, 1999, A19).

Les dynamiques retenues dans l'expertise sont de trois types : des outils stratégiques de développement territorial (comme le PUM), des démarches prospectives et participatives en vue d'élaborer des projets de territoire (comme la Wallonie picarde) et des dispositifs supracommunaux sans démarche prospective préalable (comme les groupements européens de coopération territoriale et, à une autre échelle, les GAL). En croisant ce critère (type de dynamique) et celui de l'échelle (rural - périurbain ; urbain et rural), une typologie des dynamiques supracommunales initiées en Wallonie depuis 1999 est présentée.

Une cartographie en trois temps (1999 ; 2002 ; 2011) est présentée en vue de montrer l'évolution des territoires concernés en Région wallonne :

- les dynamiques de projet au moment du SDER (la situation en 1999) ;
- les résultats de l'étude sur la supracommunalité réalisée antérieurement par la CPDT (la situation en 2002) ;
- l'actualisation du relevé des projets wallons effectué lors de la programmation précédente (la situation en 2011).

A partir de cette cartographie, une analyse est réalisée en lien avec l'actualisation du SDER. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en évidence les nouvelles polarités en présence. Des nouveaux équilibres territoriaux à l'échelle régionale et des articulations font ainsi apparaître les cohérences (ou incohérences) entre les échelles prises en compte avec des interpénétrations fortes entre projets. Des éléments de structure spatiale existante avec une entrée par les aires de développement sont mis en évidence. Un positionnement des aires de coopération transfrontalières vient également compléter l'analyse des dynamiques actuelles de coopération (annexe 1).

Au stade actuel des travaux, la démarche prospective initiée dans différents projets wallons a été particulièrement étudiée. Pour illustrer les caractéristiques de cette approche, la démarche menée actuellement dans le Cœur du Hainaut est présentée comparativement à celle de la Wallonie picarde (annexe 2).

#### b) Documents stratégiques régionaux

Hormis le cadre de référence éoliennes, il ne semble pas y avoir actuellement de nouveau document stratégique utile au diagnostic, mais plusieurs documents de ce type sont en préparation et devront être pris en compte par l'auteur de projet qui réalisera la partie

Options du SDER.

Pour ce qui concerne les documents d'orientation adoptés avant la présente législature, on s'est référé au rapport de la « Veille pour l'actualisation du SDER ». Ce rapport est joint en annexe. Il prend notamment en compte :

- le Plan Air-Climat adopté par le Gouvernement wallon le 14 mars 2008 ;
- le Cadre de référence stratégique national – Versant wallon (Politique régionale européenne 2007-2012), adopté le 22 juin 2006 par le Gouvernement wallon ;
- le programme wallon de développement rural 2007-2013, Plan régional stratégique, juillet 2008 ;

ainsi que, au niveau fédéral, les mesures du Printemps de l'environnement (2008).

#### *c) Stratégies des régions frontalières*

Annexe 1 : La contribution de l'expertise en appui sur les stratégies des régions frontalières de la Wallonie au diagnostic territorial du SDER : Approches spatiales – La Wallonie : contexte européen, transfrontalier et sous-régional.

Annexe 2 : L'analyse du projet de Plan urbain des déplacements de Lille Métropole-Communauté urbaine, adopté le 2 avril 2010.

Annexe 3 : La note de synthèse du dernier rapport relatif au projet Metroborder traitant des régions métropolitaines polycentriques transfrontalières.

Annexe 4 : La présentation powerpoint intitulée : « Dépendance à la voiture et déplacements domicile-travail transfrontaliers depuis et vers la Wallonie ». Cet exposé a été réalisé le 15 février 2011 lors d'un Workshop tenu à Liège et organisé par l'Université de la Grande Région.

Annexe 5 : La comparaison des deux plans relatifs à la mobilité adoptés dans le courant de l'année 2010 en Région de Bruxelles-Capitale (septembre) et au niveau de la Communauté urbaine de Lille-Métropole (avril).

Annexe 6 : L'analyse de la version définitive de la seconde actualisation du RSV adoptée le 17 décembre 2010 par le Gouvernement flamand.

#### *d) Plans stratégiques européens*

Après une présentation de tableaux synthétiques clarifiant le statut des projets, les relations avec les défis, les thématiques sectorielles et les approches spatiales ; pour chaque rapport ESPON (2006 et surtout 2013) étudié une fiche d'information a été réalisée. Elle reprend :

1. les informations techniques (titre, auteurs, date...) ;
2. les objectifs généraux du document ;
3. les grandes lignes de la démarche méthodologique globale ;
4. le cadrage général et orientation politique à l'échelle européenne ;
5. les éléments de diagnostic obtenus ou escomptés ;
6. les éléments spatiaux encadrants ;
7. l'impact éventuel sur la Région wallonne.

## 4. LISTE DES ANNEXES

Les publications et les rapports sont organisés en 5 dossiers (diagnostic, défis, secteurs, approches spatiales et expertises en appui).

### Le diagnostic

- Annexe III.1 : Publication synthétique de l'ensemble des travaux le « Diagnostic territorial de la Wallonie »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-1\_Diagnostic.pdf

### Les défis

- Annexe III.2 : Note de recherche 20 : « Les nouveaux défis du développement territorial en Wallonie »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-2\_NDR\_20.pdf

### Les secteurs

- Annexe III.3.1 : Rapport de recherche « Habitat et services »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-1\_Habitat\_services.pdf
- Annexe III.3.2 : Rapport de recherche « Commerce »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-2\_Commerce.pdf
- Annexe III.3.3 : Rapport de recherche « Activités économiques et industrielles »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-3\_Activites\_economiques.pdf
- Annexe III.3.4 : Rapport de recherche « Tourisme »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-4\_Tourisme.pdf
- Annexe III.3.5 : Rapport de recherche « Agriculture »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-5\_Agriculture.pdf
- Annexe III.3.6 : Rapport de recherche « Sylviculture »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-6\_Sylviculture.pdf
- Annexe III.3.7 : Rapport de recherche « Exploitation du sous-sol »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-7\_Exploitation\_sous-sol.pdf
- Annexe III.3.8 : Rapport de recherche « Transport des personnes et des marchandises »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-8\_Transport.pdf
- Annexe III.3.9 : Rapport de recherche « Production, stockage et transport de l'énergie »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-9\_Energie.pdf
- Annexe III.3.10 : Rapport de recherche « Les technologies de l'information et de la communication »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-10\_TIC.pdf
- Annexe III.3.11 : Rapport de recherche « Eau »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-11\_Eau.pdf
- Annexe III.3.12 : Rapport de recherche « Déchets »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-12\_Dejets.pdf
- Annexe III.3.13 : Rapport de recherche « Patrimoine bâti »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-13\_Patrimoine\_bati.pdf
- Annexe III.3.14 : Rapport de recherche « Biodiversité »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-14\_Biodiversite.pdf

- Annexe III.3.15 : Rapport de recherche « Paysage »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-15\_Paysage.pdf
- Annexe III.3.16 : Note de recherche 19 « Biodiversité et territoire, quels indicateurs pour la Wallonie ? »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-3-16\_NDR\_19.pdf

### Les approches spatiales

- Annexe III.4.1 : Rapport de recherche « Occupation du sol en Wallonie »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-4-1\_Occupation\_sol.pdf
- Annexe III.4.2 : Rapport de recherche « Structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-4-2\_Hier-urbaine\_aires-influ.pdf
- Annexe III.4.3 : Rapport de recherche « Villes et politique de la ville »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-4-3\_Ville.pdf
- Annexe III.4.4 : Rapport de recherche « Espace rural - Ruralité – Relations villes – campagnes »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-4-4\_Rural.pdf

### Les expertises en appui

- Annexe III.5.1 : Rapport de recherche « Documents stratégiques sous-régionaux »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-5-1\_Sous-regions.pdf
- Annexe III.5.2 : Rapport de recherche « Documents stratégiques régionaux »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-5-2\_Region.pdf
- Annexe III.5.3 : Rapport de recherche « Stratégies des régions frontalières »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-5-3\_Regions\_frontalières.pdf
- Annexe III.5.4 : Rapport de recherche « Plans stratégiques européens »  
Fichier : CPDT\_rapport-final\_Oct-2011\_Annexe-3-5-4\_Europe.pdf

## 5. EQUIPE

### Les défis

Coordination : E. Droeven et J. Teller (ULg-Lepur)

Défi démographique : V. Bottieau (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de T. Eggericks (UCL-GédAP)

Défi climatique : E. Droeven (ULg-Lepur), et Cl. van der Kaa (ULg-Lepur) avec la collaboration de F. Brevers (ULg-Lepur) et S. Dujardin (ULg-Lepur) sous la direction scientifique de J. Teller (ULg-Lepur)

Défi énergétique : V. Rousseaux (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de Th. Bréchet (UCL-CORE)

Défi de la compétitivité : B. Bianchet (ULg-Lepur) et P. Obsomer (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de B. Bianchet (ULg-Lepur) et B. Wayens (ULB-IGEAT)

Défi de la cohésion sociale : R. Harou (UCL-CREAT) et P. Marissal (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de Ch. Vandermotten (IGEAT-ULB)

Défi de la mobilité : P. Neri (UCL-CREAT) et A. Leclercq (UCL-CREAT) sous la direction scientifique d'Y. Hanin (UCL-CREAT)

### Les thématiques sectorielles

Coordination : M.-F. Godart, L. Bellefontaine (novembre-avril) et V. Cawoy (mai-octobre) (ULB-IGEAT)

- L'habitat et les services* : F. Léonard (UCL-CREAT) et C. Meuris (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de M.-L. De Keersmaecker (UCL-CREAT) et P. Vanderstraeten (UCL-CREAT)
- Le commerce* : J.-M. Lambotte (ULg-Lepur) sous la direction scientifique de G. Devillet (ULg-Lepur-SEGEFA)
- Les activités économiques et industrielles* : B. Bianchet (ULg-Lepur) et I. Wertz (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de J.M. Halleux (ULg-Lepur) et B. Wayens (ULB-IGEAT)
- Le tourisme* : S. Queriat (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de J.-M. Decroly (ULB-IGEAT)
- L'agriculture* : F. Quadu (UCL-CREAT) et S. Launoy (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de M.-F. Godart (ULB-IGEAT)
- La sylviculture* : E. Castiau (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de M.-F. Godart (ULB-IGEAT)
- L'exploitation du sous-sol* : F. Girolimetto (ULg-Lepur) sous la direction scientifique d'E. Poty (ULg-Lepur)
- Le transport des personnes et des marchandises* : D. Cocle (UCL-CREAT), A. Leclercq (UCL-CREAT) et P. Neri (UCL-CREAT) sous la direction scientifique d'Y. Hanin (UCL-CREAT)
- La production, le stockage et le transport de l'énergie* : F. Girolimetto (ULg-Lepur), V. Vanderheyden (ULg-Lepur) et C. van der Kaa (ULg-Lepur) sous la direction scientifique de J.-L. Lillien (ULg-Institut Montefiore)
- Les technologies de l'information et de la communication* : B. Bianchet (ULg-Lepur), S. De Muynck (ULB-IGEAT) et P. Obsomer (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de S. van Hooland (ULB-ReSIC)
- Les déchets* : S. De Muynck (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de M. Degrez (ULB-Sciences Appliquées) et A. De Boom (ULB-Sciences Appliquées)
- L'eau* : C. Blockx (ULg-Aquapôle), E. Everbercq (ULg-Aquapôle), A. Grard (ULg-Aquapôle) et T. Bourouag (ULg-Aquapôle) sous la direction scientifique d'E. Sérusiaux (ULg-Lepur) et J.-F. Delière (ULg-Aquapôle)
- Les contraintes physiques et les risques* : E. Castiau (ULB-IGEAT), V. Cawoy (ULB-IGEAT), A. Coppens (ULB-IGEAT), C. Dopagne (ULg-Lepur), F. Girolimetto (ULg-Lepur), P. Neri (UCL-CREAT), P. Medina Lockhart (ULB-IGEAT), E. Melin (ULg-Lepur) et D. Parkinson (ULg-Lepur) sous la direction scientifique de M.-F. Godart (ULB-IGEAT), Y. Hanin (UCL-CREAT), J.-L. Lillien (ULg-Institut Montefiore) et E. Sérusiaux (ULg-Lepur)
- Le patrimoine bâti* : A. Fisher (ULg-Lepur), L. Fromont (UCL-CREAT) et F. Léonard (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de R. Occhiuto (ULg-Lepur) et C. Houbart (ULg-Lepur)
- La biodiversité* : D. Parkinson (ULg-Lepur), C. Dopagne (ULg-Lepur) et E. Melin (ULg-Lepur) sous la direction scientifique d'E. Sérusiaux (ULg-Lepur)
- Le paysage* : M. Nielsen (ULB-IGEAT) sous la direction scientifique de M.-F. Godart (ULB-IGEAT)

### **Les approches spatiales**

- Coordination : M. Grandjean et Y. Hanin (UCL-CREAT)
- L'occupation du sol en Wallonie* : K. Fontaine (UCL-ELI) et P. Neri (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de P. Defourny (UCL-ELI) et Y. Hanin (UCL-CREAT)
- Structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence* : C. Bazet-Simoni (ULB-IGEAT), J.-M. Lambotte (ULg-Lepur) et A. Leclercq (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de G. Devillet (ULg-Lepur), A. Malherbe (UCL-CREAT) et Ch. Vandermotten (ULB-IGEAT)
- Villes et politique de la ville* : Z. Lejeune (ULg-Lepur), R. Harou (UCL-CREAT) et V. Rousseaux (UCL-CREAT) sous la direction scientifique de S. Dawance (ULg-Lepur), B. Francq (UCL) et J. Teller (ULg-Lepur)

---

*Espace rural - Ruralité – Relations villes – campagnes* : B. Vauchel (ULg-Lepur), V. Rousseaux (UCL-CREAT) et S. Launoy (UCL-CREAT), sous la direction scientifique de M. Mormont (ULg-Lepur), Y. Hanin (UCL-CREAT) et Daniel Bodson (UCL-CREAT)

**Les expertises en appui**

*Documents stratégiques sous-régionaux* : V. Boniver (ULg-Lepur), R. Harou (UCL-CREAT) et A. Leclercq (UCL-CREAT) sous la direction scientifique d'A. Malherbe (UCL-CREAT)

*Documents stratégiques régionaux* : V. Rousseaux (UCL-CREAT)

*Stratégies des régions frontalières* : Z. Lejeune (ULg-Lepur) et F. Girolimetto (ULg-Lepur) sous la direction scientifique de J.-M. Lambotte (ULg-Lepur)

*Plans stratégiques européens* : D. Peeters (ULB-IGEAT) la direction scientifique de Ch. Vandermotten (ULB-IGEAT)

**Les enjeux**

V. Rousseaux (UCL-CREAT), J.-M. Lambotte (ULg-Lepur), Z. Lejeune (ULg-Lepur), C. Bazet-Simoni (ULB-IGEAT), M. Grandjean (UCL-CREAT), B. Bianchet (ULg-Lepur), M.-F. Godart (ULB-IGEAT), J. Teller (ULg-Lepur) et Y. Hanin (UCL-CREAT)